

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mai 2024

Vu pour être annexé à
la délibération n° 293-26/2024
du Conseil municipal du 27 Mai 2024



- A l'occasion de la présentation du Compte Administratif de l'année 2015, premier exercice comptable entier du mandat de la majorité municipale actuelle, la conclusion fut que l'amélioration, obtenue à l'époque, devait être confirmée par une deuxième année consécutive de bons résultats prouvant un début d'amélioration structurelle. L'objectif qui fut fixé, à savoir celui d'une gestion maîtrisée des finances de notre commune pauvre et aux finances extrêmement fragilisées par plusieurs années de difficultés de gestion sous le mandat 2008-2014, continue donc d'être rempli. **En effet, depuis 9 exercices budgétaires, l'excédent de fonctionnement est supérieur à 2 000 000 €. Et ce de façon significative puisqu'il est encore de 7 160 617,10 € pour l'exercice 2023 en intégrant les résultats antérieurs reportés.**
- **L'excédent de fonctionnement 2023 qui sera reporté sur 2024 s'élèvera à 2 792 972,47 €.** La montée en puissance extrêmement conséquente des investissements dans le cadre de l'ambition municipale du rattrapage de la dette grise accumulée au niveau des équipements et infrastructures couplée à celle du désendettement en cours depuis 2018 expliquent ce chiffre plus faible que les années antérieures. Le niveau reste toutefois très nettement supérieur aux niveaux atteints d'avant 2017 et notamment, par exemple 2012, avec son déficit de 1 403 636 € ou celui de 2013 et son excédent de seulement 547 363 €, années lors desquelles la commune avait pourtant perçu une recette exceptionnelle de quasi un million pour l'incendie du Centre Social sans l'affecter à la reconstruction dudit centre social.
- L'exercice 2023 se solde, ainsi, par un résultat global excédentaire de 2 792 972,47 € en diminution par rapport à l'exercice 2022 lors duquel il était de 3 127 604,80 €. Ce résultat intègre les résultats de clôture, au 31 décembre 2023, des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser, lesquels sont particulièrement élevés à 5 070 111,78 € s'ajoutant à des dépenses d'investissement elles-mêmes à un niveau important puisque de 7 550 161,83 €. Cette situation explique en grande partie cette légère diminution du résultat global. Cette légère baisse est évidemment pilotée et souhaitée dans le cadre de l'ambition municipale de rattrapage du retard en matière d'investissement même s'il convient de noter l'impact de l'inflation sur les budgets communaux en général et de celui de notre commune en particulier.
- Soulignons d'ailleurs que ce pilotage budgétaire a permis en 2023 :
 - **De faire face à une conjoncture très difficile** en maintenant des niveaux d'excédents et d'épargne à hauts niveaux
 - **De réaliser un plan d'investissements historique** (12 620 273,61 € de dépenses et de RAR !!!)
 - **De ne pas augmenter les impôts en 2023 pour la 10^{ème} année consécutive** et de poursuivre en 2024 pour la 11^{ème} année le gel des taux d'imposition
 - **De désendetter la commune une 6^{ème} année consécutive** (plus de 950 000 € encore en 2023) et de poursuivre en 2024 avec une 7^{ème} année de désendettement
 - **De contenir toute éventuelle dégradation des comptes communaux**, illustré, par exemple, par le fait que la commune n'a jamais été éligible au filet de sécurité mis en place par l'Etat au profit des collectivités locales
 - **De maintenir le résultat de clôture à un niveau satisfaisant de 2 792 972 € nettement supérieur à ceux d'avant 2014** (- 1 403 636 € en 2012 et 547 363 € en 2013)

- Les résultats des exercices 2023 et antérieurs s'établissent comme suit :

	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018	Rappel 2019	Rappel 2020	Rappel 2021	Rappel 2022	2023
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	2 188 289,74 €	1 732 727,58 €	3 075 980,62 €	2 617 083,38 €	4 197 071,84 €	3 817 648,22 €	3 017 843,49 €	4 033 012,30 €
Résultat antérieur reporté	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €	3 750 953,25 €	6 221 781,82 €	6 236 551,87 €	7 645 540,55 €	5 709 125,93 €	3 127 604,80 €
Résultat de clôture de Fonctionnement	4 391 165,61 €	3 750 953,25 €	6 826 933,87 €	8 838 865,20 €	10 433 623,71 €	11 463 188,77 €	8 726 969,42 €	7 160 617,10 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	531 689,33 €	4 049 667,90 €	- 2 862 037,13 €	-3 084 769,23 €	- 621 912,02 €	1 632 192,59 €	-1 603 441,91 €	1 124 883,13 €
Résultat antérieur reporté	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €	- 955 003,83 €	677 188,76 €	-926 253,15 €
Résultat de clôture d'investissement	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €	-955 003,83 €	677 188,76 €	-926 253,15 €	198 629,98 €
Restes à réaliser en investissement								
Recettes	2 458 704,60 €	1 870 599,74 €	2 053 969,55 €	2 218 031,34 €	618 862,76 €	212 733,02 €	584 169,54 €	503 837,17 €
Dépenses	6 395 826,44 €	6 440 152,59 €	5 410 799,02 €	4 487 252,86 €	2 451 942,09 €	6 643 984,62 €	5 257 281,01 €	5 070 111,78 €

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes se sont élevées à 23 011 860,21 € en 2023 soit une hausse de 2 165 225,29 € par rapport à 2022.

Recettes de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2020	Pour mémoire Réalisé 2021	Pour mémoire Réalisé 2022	Réalisé 2023	Remarques
013-Atténuation de charges	127 168,76 €	116 048,20 €	265 098,69 €	714 190,26 €	Retrace notamment les remboursements sur les fluides (eau, électricité) pour 577 594,98 € contre 82 301,53 € en 2022, ce qui explique principalement l'évolution de ce chapitre. Celles aussi sur les rémunérations du personnel pour 112 011,53 € (en diminution par rapport à 2022 de 46 661 €) et les remboursements de régularisation de trop perçus par divers organismes pour 24 583 €.
70-Produits du domaine et des services	590 281,51 €	659 301,27 €	875 896,17 €	859 966,44 €	Les produits des services restent quasiment stables par rapport à 2022 (diminution de 15 929 € soit seulement 1,82 %).
73-Impôts et	9 338 097,97 €	9 692 954,78 €	9 886 158,01 €	10 497 333,74 €	Les recettes des contributions directes ont connu une augmentation de 462 982 €.

taxes					Comme la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 94 391 € soit +38 %). La DSC est également en hausse de 160 000 € suite à l'intégration depuis 2023 du fonds de solidarité communautaire dans cette dotation. La taxe additionnelle sur les droits de mutation a quant à elle diminué de 31,05 % (- 123 910 €) en raison de la crise immobilière et du crédit.
74-Dotations et participations	10 116 447,71 €	10 087 231,24 €	9 537 285,10 €	10 327 044,14 €	Ce poste est en hausse de 788 512 € due principalement à la perception de la DPV (632 118 € pour l'école de musique et le complexe Mercier), à la DSU (destinée aux communes les plus pauvres) qui est la plus importante dotation à 4 357 341 € et qui augmente de 75 517 € et à un reversement CAF de 79 730 €
75-Produits de gestion courante	162 860,83 €	168 817,98 €	255 371,67 €	256 196,19 €	Enregistre essentiellement les revenus des immeubles loués et les locations de salles.
76-Produits financiers	4,05 €	4,05 €	4,05 €	7,05 €	
77-Produits exceptionnels	149 976,74 €	73 315,19 €	26 820,78 €	269 664,68 €	Ce sont principalement les régularisations de cessions (196 157 €), le titre pour le remboursement de la démolition du mur impasse Lamour pour cause de péril imminent et des remboursements d'assurance (17 996 €).
042-Transfert entre sections (ordre)	67 045,55 €	10 668,65 €	0 €	87 457,71 €	Ecriture d'ordre suite cession
	20 551 883,12 €	20 808 341,36 €	20 846 634,92 €	23 011 860,21 €	
002-Excédent ordinaire reporté	6 236 551,87 €	7 645 540,55 €	5 709 125,93 €	3 127 604,80 €	-

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **18 978 847.91 €** en 2023 soit une hausse de 1 150 056,48 € par rapport à 2022.

Dépenses de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2020	Pour mémoire Réalisé 2021	Pour mémoire Réalisé 2022	Réalisé 2023	Remarques
011-Charges à caractère général	2 917 406,05 €	3 688 633,50 €	4 264 695,57 €	4 696 621,32 €	Chapitre en forte hausse de 431 925,75 € s'expliquant notamment par une double facturation d'électricité qui a généré une augmentation de 387 098 € (compensée par des avoirs au chapitre 013 de 323 494 €). Malgré le contexte inflationniste, le pilotage budgétaire a permis de contenir l'envolée de ce poste qui reste néanmoins en hausse d'un million par rapport à 2021 et 1 779 215 € par rapport à 2020 !!!
012-Charges de personnel	11 181 997,13 €	11 145 059,93 €	11 393 857,05 €	11 428 432,03 €	Ce poste de dépenses est lui aussi en hausse notamment avec le dégel du point d'indice intervenu en juillet et augmente de 34 574 € soit 0.303 %

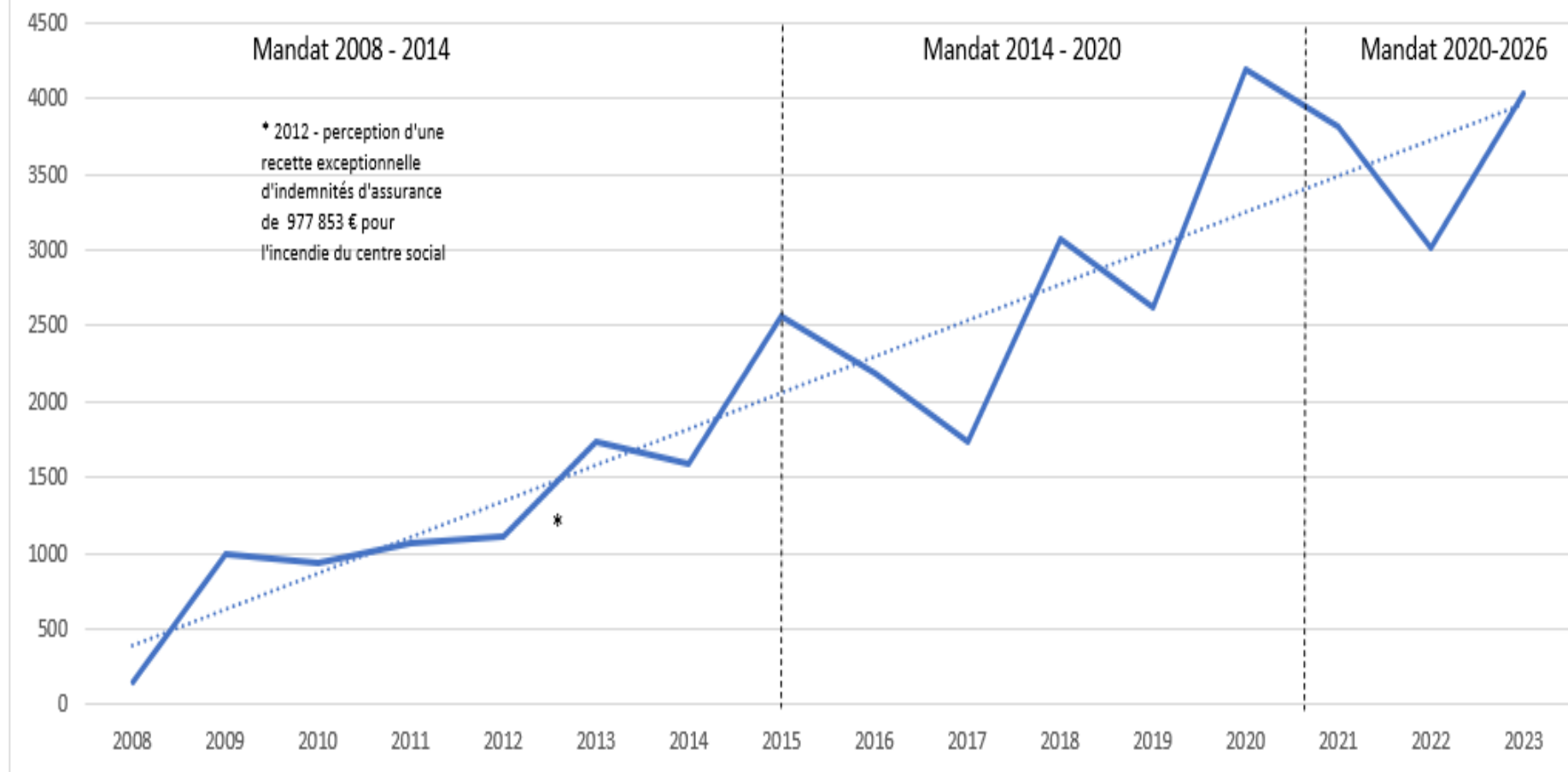
65-Charges de gestion courante	1 231 701,50 €	1 265 574,09 €	1 326 954,76 €	1 444 175,63 €	Ce chapitre, en hausse continue, comptabilise notamment les subventions aux associations et la subvention au CCAS (en hausse à nouveau de 80 000 € par rapport à 2022). Il traduit l'ambition municipale de soutien aux associations et aux affaires sociales.
66-Charges financières	286 458,33 €	259 666,16 €	248 835,30 €	282 801,11 €	Représentent les intérêts d'emprunt qui, du fait de la hausse des taux, augmentent malgré la politique de désendettement à l'œuvre depuis 7 ans.
67-Charges exceptionnelles	42 618,23 €	72 037,52 €	55 778,42 €	198 297,69 €	Les dépenses principales de ce chapitre concernent les dépenses liées aux intérêts moratoires du contentieux Eiffage (85 372 €), le coût de la démolition de l'ancien centre social Anne Franck (89 740 €).
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	694 630,04 €	559 721,94 €	538 670,33 €	928 520,13 €	Constatent traditionnellement les dotations aux amortissements et aux provisions et les écritures d'ordre suite aux cessions.
023-Virement à la section d'investissement	/	/	/	/	-
	16 354 811,28 €	16 990 693,14	17 828 791,43 €	18 978 847,91€	

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 est de 4 033 012,30 € soit une hausse de 1 015 168,81 € par rapport à 2022. Cette situation est expliquée par :

- La perception de la DPV à hauteur de 632 118 €
- La régularisation de cessions pour 196 157 €
- Et le pilotage budgétaire en cours qui a permis d'éviter de laisser filer le budget au regard des vives tensions inflationnistes

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 est même le second meilleur pour la collectivité extrêmement proche de son niveau record de 2020 !

Résultat de fonctionnement 2008-2023 (en K€)



C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se sont élevées à 8 675 044,96 € auxquels s'ajoutent 503 837,17 € de restes à réaliser.

Recettes d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2021	Pour mémoire Réalisé 2022	Réalisé 2023	Restes à réaliser	Remarques
13-Subventions d'investissement	1 232 455,04 €	612 163,12 €	1 014 501,26 €	503 837,17 €	Subventions Etat pour 399 270 € (Vidéoprotection, Complexes Mercier, école de musique, théâtre Henri Martel, centre social Perret/Autissier, , salle Coutteure), Département pour 247 320 € (école de musique, complexe Mercier, espace multiservice ancien Lidl), Région pour 270 139.04 € (rue Longue, complexe Mercier, FTU), amendes de police pour 51 749 €, redevance R2 pour 44 642 €...
16-Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	Compte tenu des moyens dégagés par la gestion communale et la recherche de subventions, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023 comme en 2022, 2021, 2020, 2019 et 2018.
21-Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
23-Immobilisation en cours	-	-	-	-	-
10-Dotations, fonds divers et réserves	1 021 064,03 €	789 292,47 €	1 095 121,45 €	-	Retrace la récupération de TVA (766 792.99€) dans le cadre du FCTVA ainsi que la perception de la taxe aménagement pour (328 328,46 €)
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	2 788 083,16 €	5 754 062,84 €	5 599 364,62 €	-	-

138-Autres subventions non transférables	98 259,63 €	29 407,50 €	33 687,50 €	-	Subvention solde socle numérique dans les écoles.
165-Dépôts et cautionnements reçus	3 032,38 €	4 525,00 €	3 850,00 €	-	Il s'agit des cautions pour les badges de la crèche.
024-Produits de cession d'immobilisations	-	-	-	-	-
021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	677 188,76 €	€	-	-
040-Opérations d'ordre en sections	559 721,94 €	538 670,33 €	928 520,13 €	-	Enregistrent les dotations aux amortissements et aux provisions et les écritures d'ordre suite aux cessions.
041-Opérations patrimoniales	16 500,00 €	-	-	-	

D - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

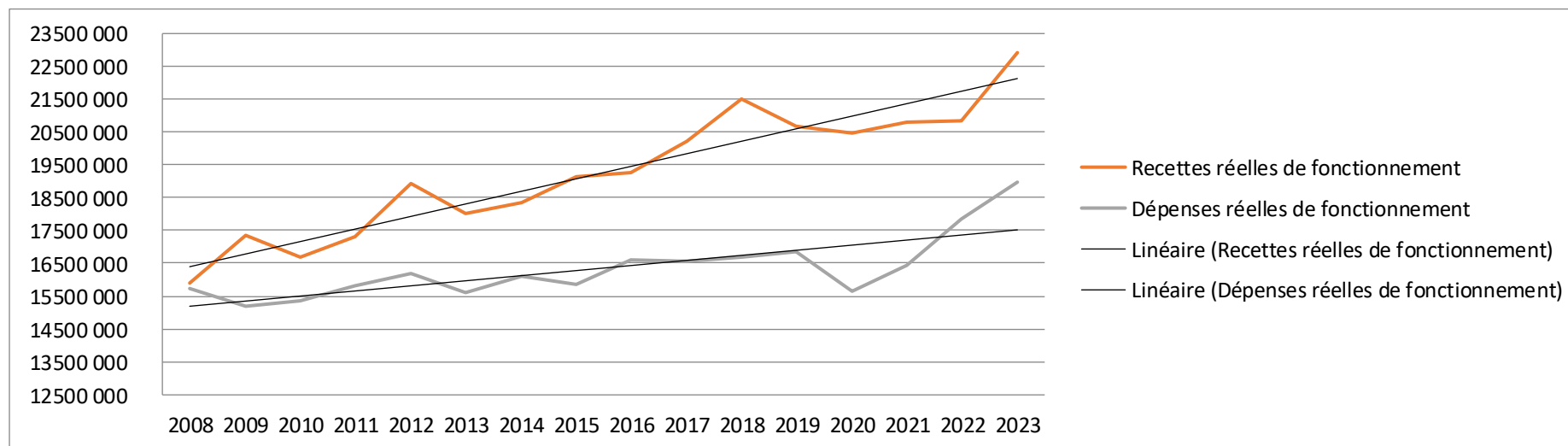
Les dépenses d'investissement se sont élevées à 7 550 161,83 € auxquels s'ajoutent 5 070 111,78 € de restes à réaliser et 926 253,15 € au titre du solde d'exécution reporté de 2022.

Ces montants élevés matérialisent la montée en puissance des investissements communaux dans le cadre du plan de rattrapage du retard accumulé en la matière.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2021	Pour mémoire Réalisé 2022	Réalisé 2023	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	955 003,83 €	-	926 253,15 €	-	-
20-Immobilisations incorporelles	46 833,06 €	46 352,50 €	91 865,09 €	149 679,80 €	Frais d'étude, logiciel, licence ...
204-Subventions d'équipements versées	419 625,00 €	390 502,00 €	403 259,00 €	-	Comptabilise la contribution communale versée à Douaisis Agglo pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	2 381 048,69 €	7 833 962,11 €	5 768 815,56 €	4 750 769,25 €	Les principaux postes sont les travaux de voirie (838 981 €), du complexe Mercier (639 627 €),

					de l'école de musique (840 008 €), de l'ancien Lidl (575 980 €), de l'église Saint Martin (460 206 €), dans les écoles (290 585 €), pour la vidéoprotection (231 441 €), pour l'aménagement du poste de police municipale (279 164 €), l'achat de véhicule (45 172 €), l'acquisition avenue du maréchal Leclerc (120 000 €), la rénovation de l'éclairage stade Bassemont (90 000 €), travaux d'entretien dans divers bâtiments (66 753 €) Ce chapitre tient compte également du montant versé dans le cadre du contentieux Eiffage de 326 015 €.
23-Immobilisations en cours	6 685,70 €	141 775,36 €	277 153,23 €	169 662,73 €	L'essentiel concerne les travaux pour l'ancien bâtiment Lidl (134 031 €) et le solde des travaux du centre social Saint Exupéry (108 021 €).
Op 936-Rénovation Urbaine	291 446,14 €	-	-	-	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.
10-Dotations, fonds divers et réserves	-	-	36 349,15 €	-	Correspond au remboursement de taxes d'urbanisme
16-Emprunts et dettes assimilées	914 116,35 €	918 971,20 €	885 262,09 €	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits. En baisse par rapport aux exercices antérieurs à 2022 dans le cadre de l'ambition municipale de désendettement en cours sur la commune depuis 2018.
020-Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
040-Opérations d'ordre entre sections	10 668,65 €	-	87 457,71 €	-	-
041-Opérations patrimoniales	16 500,00 €	-	-	-	

E – L'EFFET CISEAU



Pour rappel, cet indicateur était très préoccupant sur la période antérieure à 2014 avec des courbes de dépenses et de recettes proches de se croiser. On peut constater qu'il s'est amélioré notablement avec un écart désormais significatif entre les courbes de recettes et de dépenses dont le risque de croisement sur la période antérieure avait conduit les services de l'État à placer la commune en réseau de vigilance financière sous le mandat 2008-2014 notamment en 2009 et 2010.

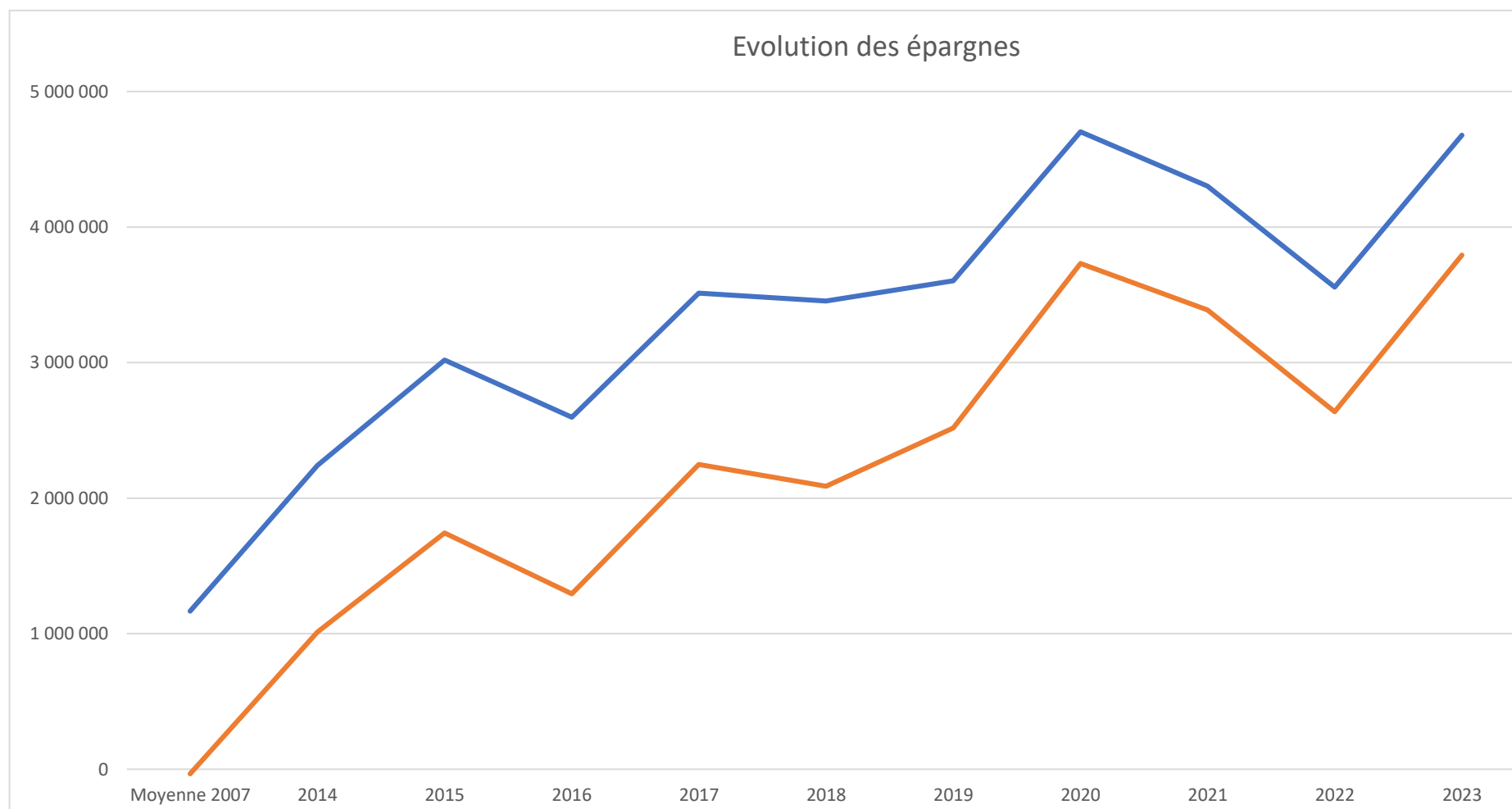
F – L'EPARGNE

• Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt. »

• **L'année 2023 est celle d'un record historique avec une épargne nette à 3 793 456 € !**

• En 10 ans de gestion, l'équipe municipale en place a ainsi dégager un delta positif de plus de 25 millions d'autofinancement permettant le plan de rattrapage de la colossale dette de travaux.

Les niveaux d'épargne	Moyenne 2007-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	1 166 002 €	2 241 123 €	3 019 287 €	2 595 939 €	3 513 205 €	3 454 299 €	3 604 056 €	4 703 410 €	4 301 590 €	3 556 514 €	4 677 918 €
(épargne de gestion-charges financières)											
Epargne nette	-34 610 €	1 010 862 €	1 743 527 €	1 293 692 €	2 248 498 €	2 087 007 €	2 517 200 €	3 730 245 €	3 388 399 €	2 638 037 €	3 793 456 €
(épargne brute - remboursement en capital de la dette)											



- En 2023, l'épargne de gestion (recettes de gestion– dépenses de gestion) reste à un niveau très élevé de quasi 5 millions à 4 960 711 €.
- Sur la période 2014-2023, la moyenne de l'épargne nette sur les 10 ans de la gestion de l'actuelle équipe municipale est donc de 2 445 092 € à comparer avec la moyenne négative de 34 610 € du mandat précédent (2008-2014).
- Les ratios d'épargne ont enregistré depuis 2014 une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).
- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10.
- Dès 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées, à la différence de 2012 avec l'impossibilité communale de mobiliser les emprunts du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune.
- En 2023, comme en 2022, 2021, 2020, 2019 et 2018, la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Il en sera de même en 2024 pour la sixième année consécutive. Ce non recours à l'emprunt est le résultat de l'amélioration des ratios d'épargne et de la recherche permanente de subventions.
- Malgré le contexte compliqué en 2023, les ratios d'épargne sont parmi les meilleurs depuis 2008 et sans aucun doute depuis bien avant cette date

G – L'ENDETTEMENT

	Encours de dette au 31 décembre	Annuité de dette	Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	Taux d'endettement (Encours/RRF totales) - Valeur cible <100% (2)	Encours/habitant (3)
2008	14 079 000,00 €	2 098 000 ,00 €	32,03	88,64%	821,70
2009	13 346 794,00 €	2 110 881,00 €	14,7	77,00%	790,69
2010	14 414 166,00 €	1 931 500,00 €	13,06	86,00%	853,82

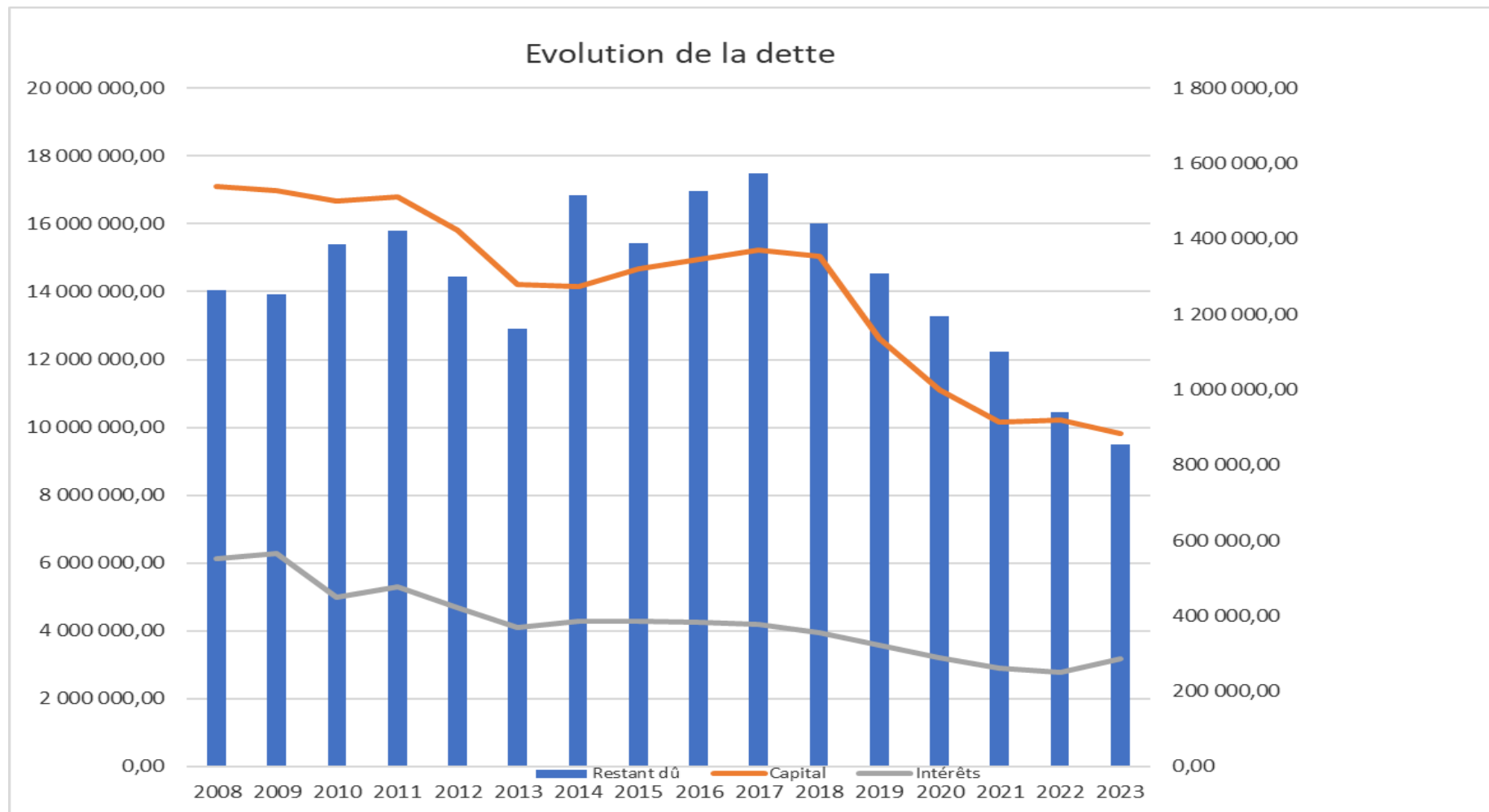
2011	12 978 540,00 €	1 921 039,00 €	14,28	75,00%	778,28
2012	11 602 049,00 €	1 790 447,00 €	7,16	61,00%	709,82
2013	14 364 260,00 €	1 598 869,00 €	6,07	80,50%	878,82
2014	14 470 934,00 €	1 621 717,00 €	6,7	79,00%	896,14
2015	14 195 174,00 €	1 711 176,00 €	4,9	74,20%	824,78
2016	14 881 707,00 €	1 302 246,00 €	5,9	77,20%	932,32
2017	15 568 903,40 €	1 608 418,00 €	4,6	76,16%	986,31
2018	14 301 737,00 €	1 757 078,00 €	4,14	66,54%	905,12
2019	13 214 881,54 €	1 408 308,00 €	3,67	63,94%	840,85
2020	12 220 148,00 €	1 261 187,00 €	2,60	59,85%	773,48
2021	11 306 956,00 €	1 175 218,00 €	2,63	54,37%	722,63
2022	10 438 243,87 €	1 169 643,40 €	2,93	50,07%	671,83
2023	9 485 806,02 €	1 167 263.20 €	2,03	41,38%	610,45

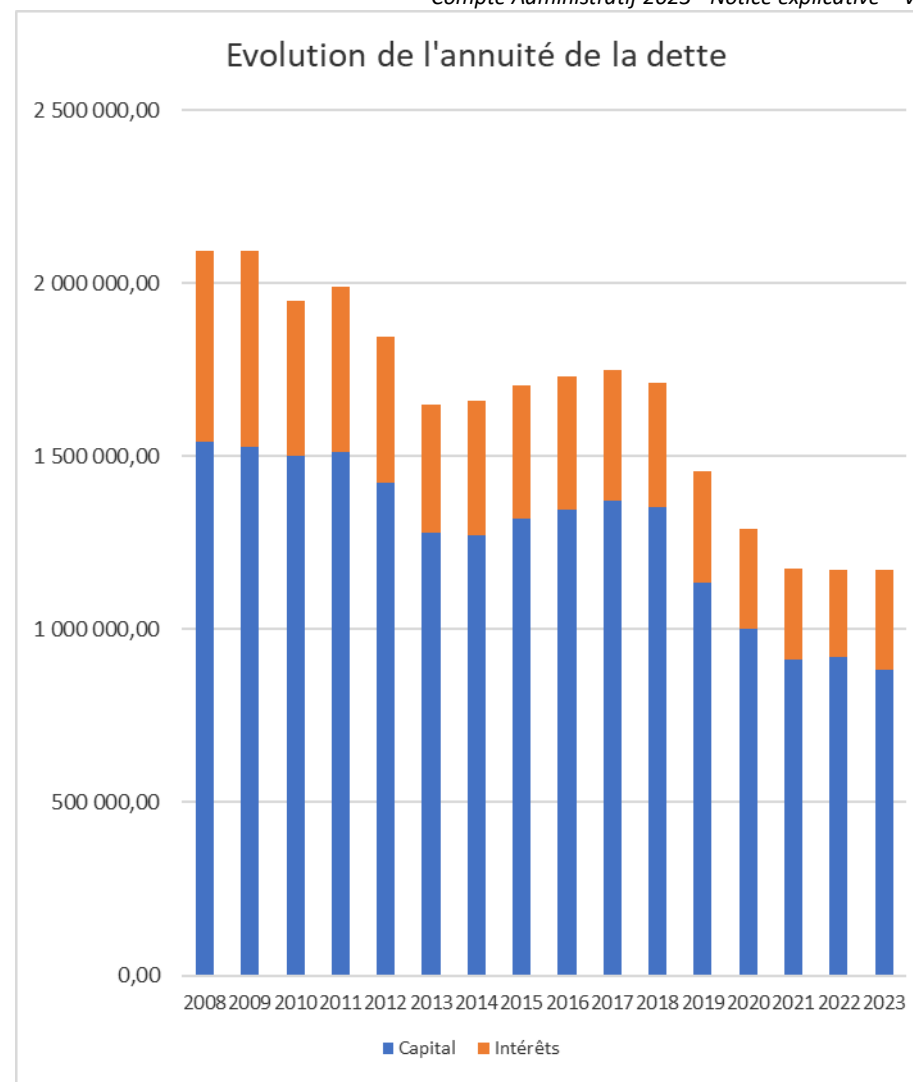
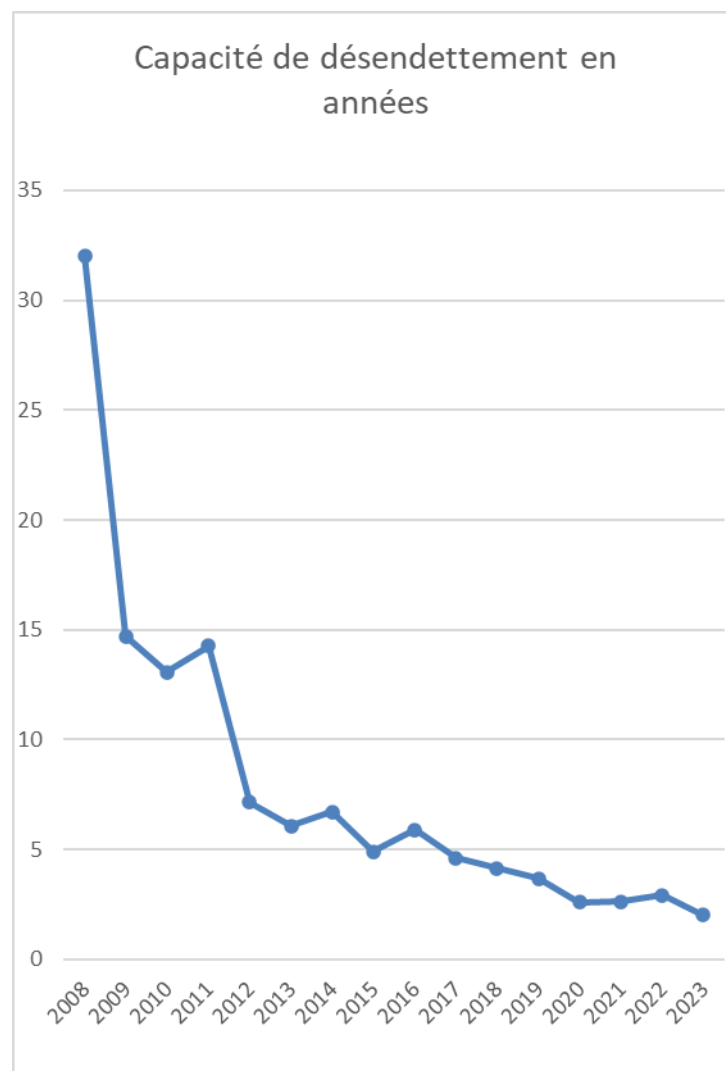
(1) : La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans ou comme en 2008 avec un chiffre de 32 ans. Avec un ratio de 2,03 ans, le chiffre 2023 est à nouveau excellent et constitue lui aussi un record historique.

(2) : Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2023 est de 41,38 % ce qui confirme qu'il reste des marges pour la commune. Il est lui aussi le meilleur obtenu ! il a été divisé par plus de 2 par rapport à 2008 ou 2011 par exemple.

(3) : L'encours de dette par habitant s'élève à 610,45 € par habitant pour Sin le Noble au 31 décembre 2023 et ce ratio est inférieur aux moyennes nationales qui s'élèvent à 816 €. L'endettement communal global est ainsi inférieur de 3 199 041€ à la moyenne tandis que l'endettement par habitant est inférieur de 205 € à la moyenne soit 25% de moins.

Cette situation positive en la matière est, en plus, obtenue malgré le recours important à l'endettement auquel la commune a été contrainte pour le financement du projet de rénovation urbaine en 2014, 2015, 2016 et 2017 en raison du report de ces dépenses à après les élections de 2014 et d'un fonds de roulement de seulement 9 000 € à l'époque.





H – PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DOUAI

Principaux constats

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 a augmenté de 33,6 % par rapport à 2022. Cette hausse fait suite à une baisse de 21 % en 2022. Le résultat 2023 s'établit à 4 033 012 € (soit en moyenne 260 € par habitant contre 133 € pour les communes de la strate départementale).

Il est quasiment au niveau du résultat de l'année 2020 (4 197 072 €), année particulière du fait de la crise COVID.

Les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 7 % en 2023 (22 014 055 € au total).

Les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,8% en 2023 (17 336 138 au total).

La capacité d'autofinancement (brute et nette) a également augmenté, suivant la courbe d'évolution du résultat (CAF brute = 4 677 918 € à +31,5% et CAF nette = 3 793 456 € à +43,8%).

La capacité d'autofinancement (brute et nette) est nettement supérieure à la moyenne des communes de la strate départementale (CAF brute représente 301 €/hab contre 175 €/hab en moyenne pour la strate départementale).

Le niveau d'investissement a fléchi de 22,2% en 2023 mais reste à un niveau élevé (6 541 093 €), supérieur à la moyenne de la strate. Ces investissements ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt comme c'est le cas chaque année depuis 2018.

L'endettement se réduit de façon constante depuis 2018, cela s'est encore vérifié en 2023.

Les recettes de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 7 % en 2023 et s'établissent à 22 014 055 € (contre 20 581 536 € en 2022).

Les recettes sont constituées principalement de ressources fiscales (47,7%) et de dotations et participations (46,9%).

La relative faiblesse des ressources liées à la fiscalité (en moyenne, pour les communes de même strate, la part des ressources fiscales est de 60,3 %) qui s'explique en partie par le tissu socio-économique de la commune (69,6 % de foyers non imposables et 18 650 € de revenu fiscal moyen par foyer en 2022 contre 61,3% et 23 788 € en moyenne pour le département), est compensée en grande partie par les dotations de l'État et des autres organismes publics.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse de 1,8% par rapport à 2022 (pour un montant total de 17 336 138 €).

Les charges de personnel constituent la principale dépense de la commune (65,22 % des charges réelles de fonctionnement).

Par comparaison, en moyenne, les communes de la même strate dans le département ont un niveau de charges de personnel s'établissant à 56,9% de leurs charges réelles de fonctionnement.

Pour la commune de Sin-le-Noble, les charges de personnel s'élèvent à 728 €/hab (contre 594 € pour la moyenne au niveau départemental).

Les charges générales et de gestion courante sont en deçà de la moyenne départementale (357 € par hab. contre 468 €), illustrant une gestion encadrée des dépenses des services municipaux.

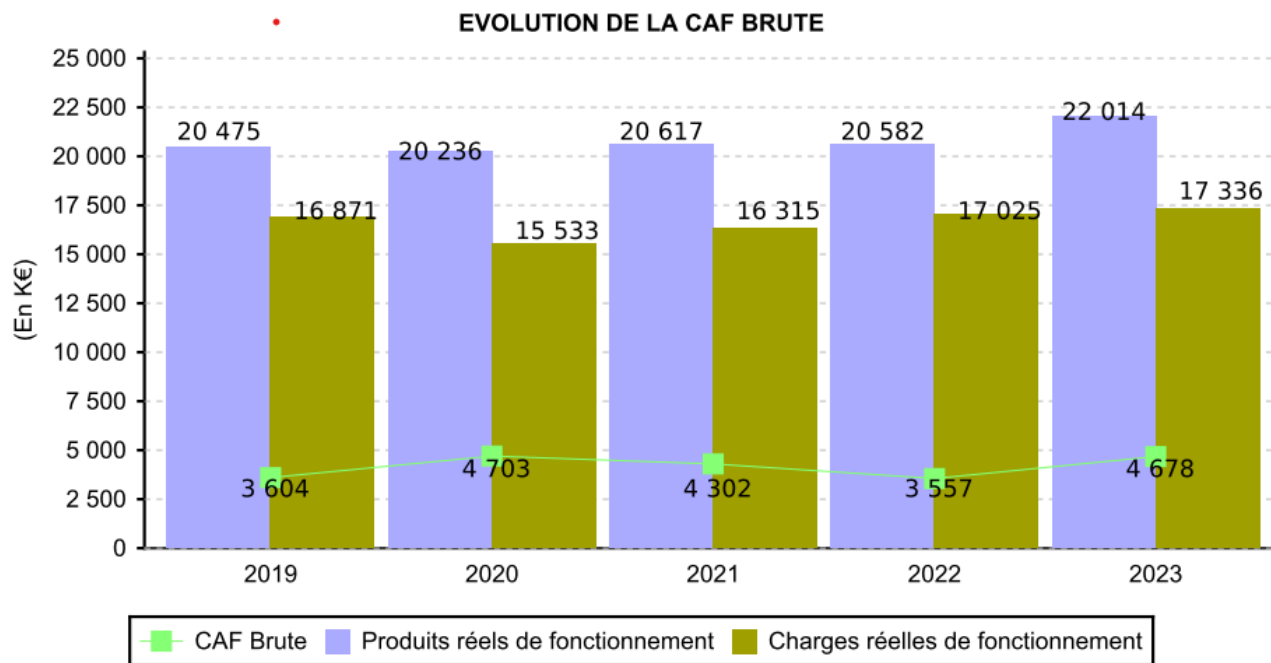
Par ailleurs, les charges financières ont augmenté de 13,7% en 2023.

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

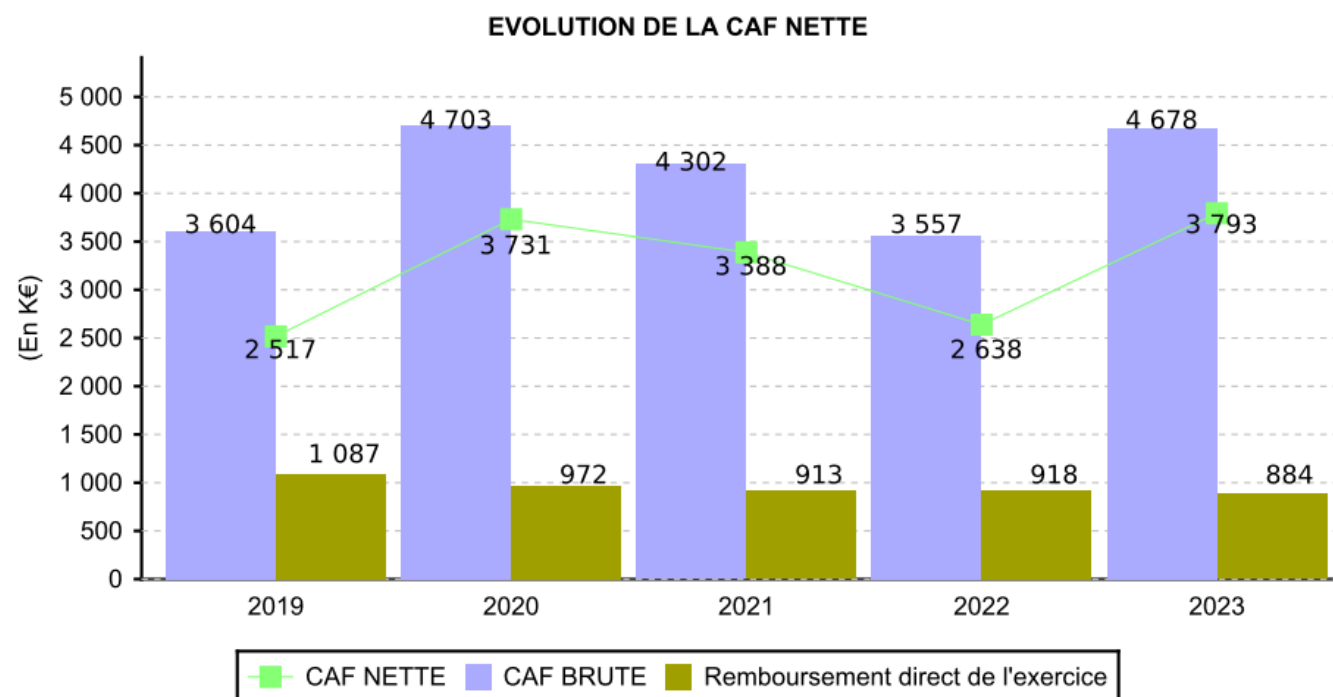
En 2023, la CAF brute s'élève à 4 677 918 € contre 3 556 514 € en 2022 soit en hausse de 31,5%. L'augmentation de la CAF résulte d'une augmentation plus importante des produits réels de fonctionnement par rapport aux charges réelles de fonctionnement. La CAF brute en euros/habitant est supérieure à la moyenne de la strate départementale (301 € / habitant contre 175 € / habitant pour la strate départementale au titre de 2023). En 2023, la CAF brute de Sin Le Noble représente 21,25 % de ses produits réels de fonctionnement (contre 17,3 % en 2021). Pour information, une CAF est généralement considérée comme étant d'un niveau suffisant lorsqu'elle atteint ou dépasse le seuil de 15% des produits de gestion, ce qui assure à la collectivité une certaine indépendance financière (la CAF constituant la seule ressource d'investissement véritablement propre à la collectivité).



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



La CAF brute est affectée en priorité pour régler les remboursements de dettes en capital ; le solde constituant la CAF nette.

La CAF nette 2023 est de 3 793 456 €, en hausse de 43,8% par rapport à 2022 et, comme pour la CAF brute, toujours au dessus de la moyenne de la strate départementale (244 €/habitant contre 110 €/habitant pour la moyenne départementale).

Sur la période 2019/2023, la CAF nette a progressé de 50,7 %.

Les opérations d'investissement

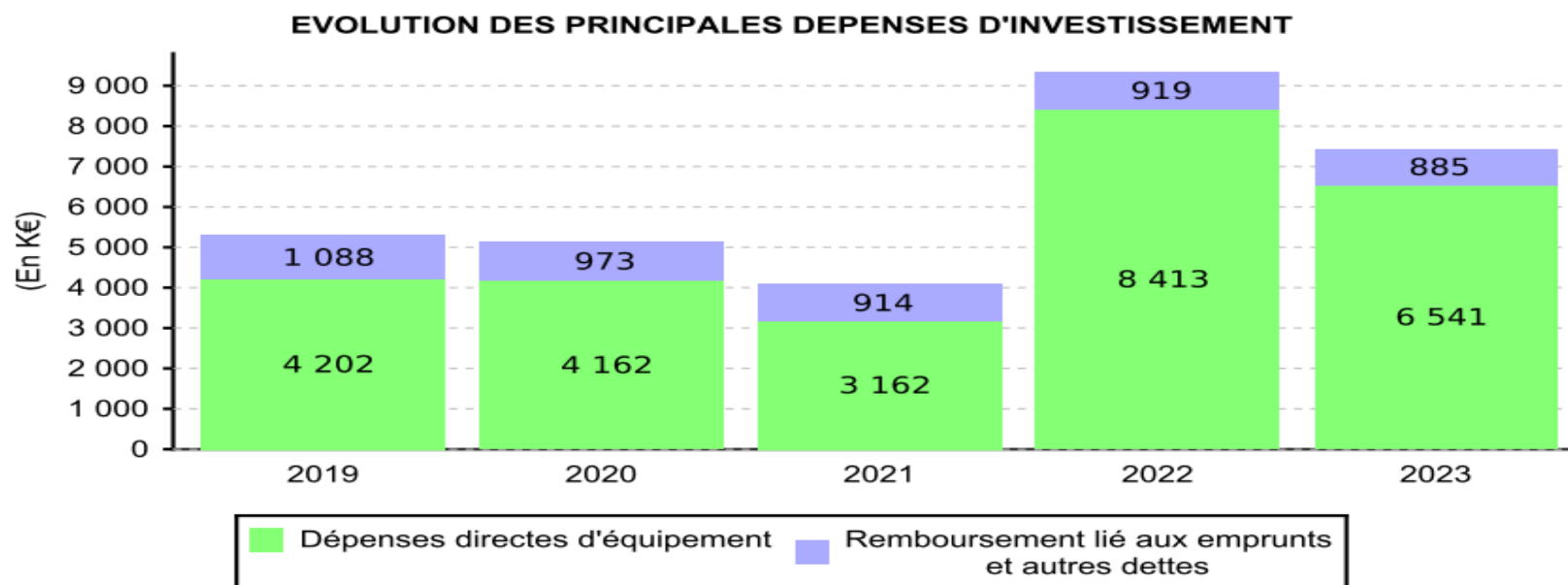
Les dépenses d'investissement ont diminué de 22,2% et s'établissent à 6 541 093 € en 2023.

Cependant, l'année 2022 avait été marquée par un très haut niveau d'investissement (8 412 592 € de dépenses d'équipement).

En ce sens, l'année 2023 se situe, en dépit de ce fléchissement, à un niveau conséquent d'investissement.

Ces dépenses correspondent, en moyenne, à un montant de 421 €/habitant contre 329 €/habitant pour la strate départementale.

Par ailleurs, en 2023, la commune a remboursé un montant de 884 462 € de dettes à moyen et long terme concourant ainsi, en l'absence de nouvel emprunt en 2023, au désendettement de la commune, constant depuis 2018.



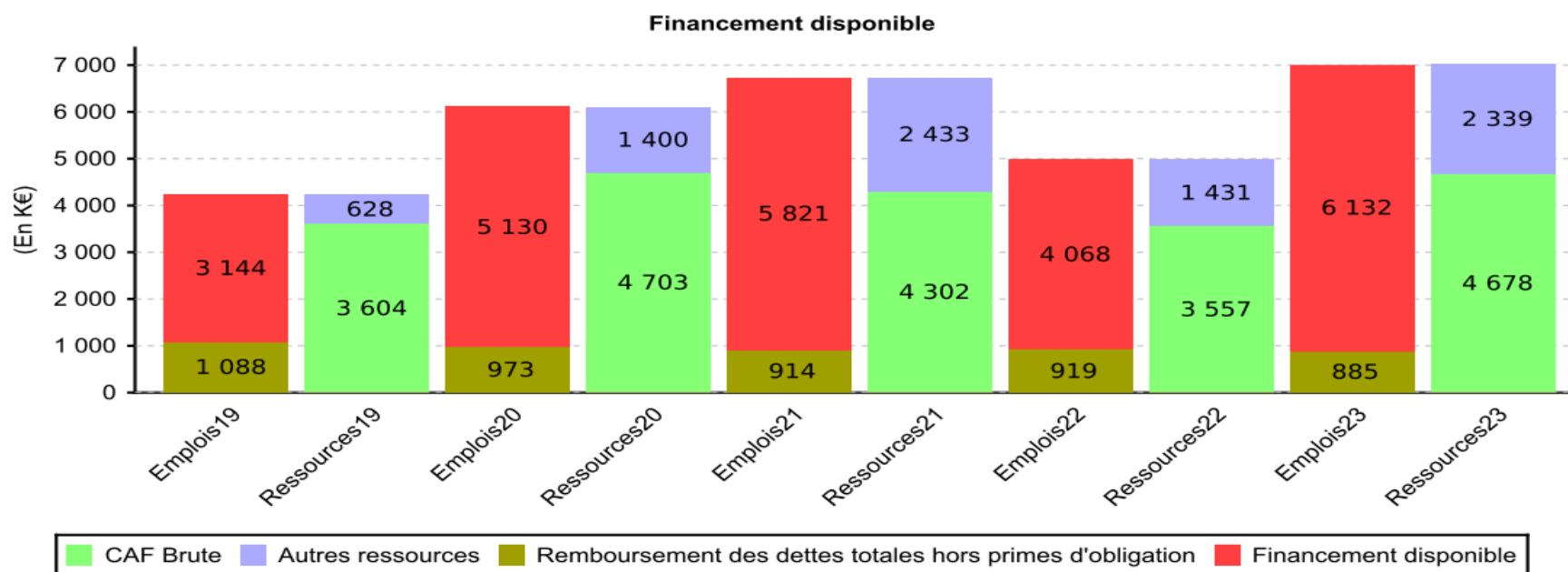
2023		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	421	309	336	378
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	57	71	82	87

Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



En 2023, le financement disponible est constitué par :

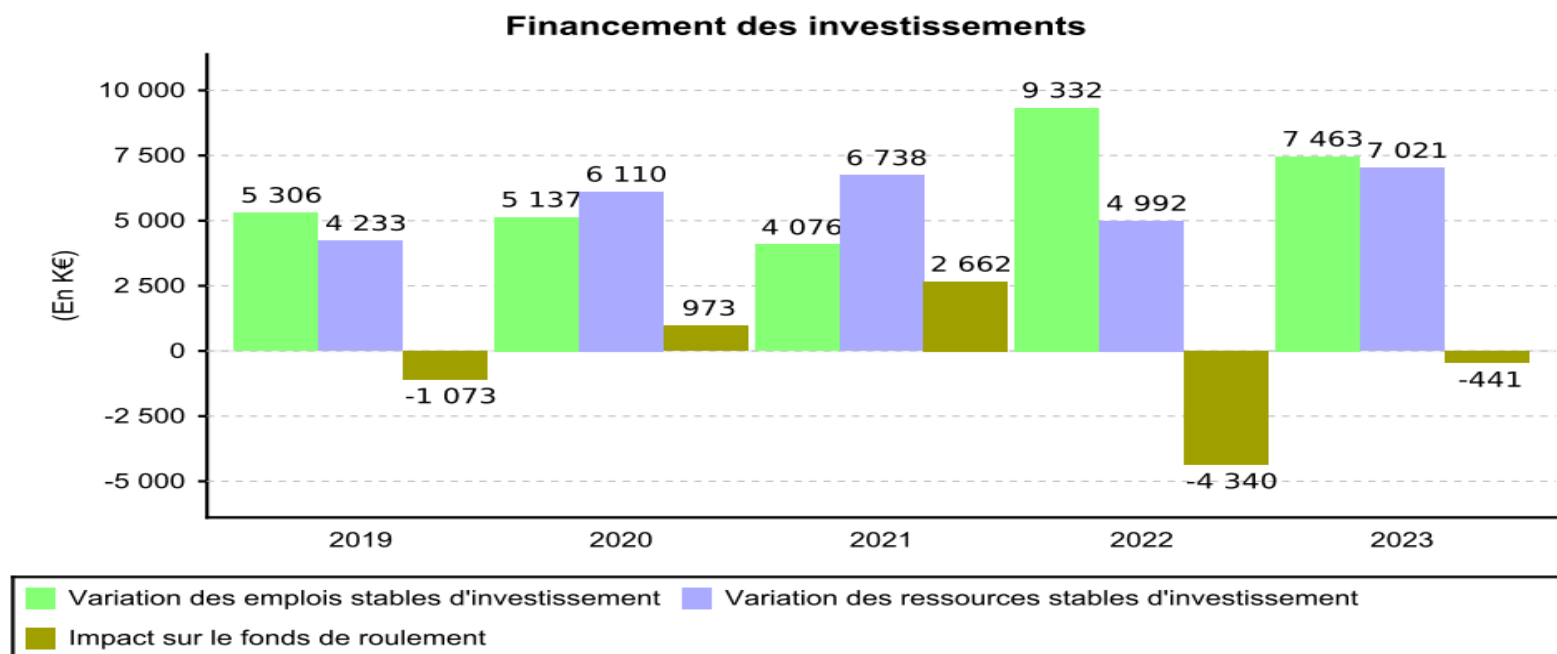
- la CAF nette = 3 793 456 € (CAF brute - remboursement en capital de la dette) ;
- la variation des ressources propres (voir supra les recettes d'investissement) = 2 143 310 € ;
- les produits de cessions d'actifs = 196 157 €.

Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.



En 2023, la variation des emplois stables d'investissement (7 463 K €) est supérieure à la variation des ressources stables d'investissement (7 021 K €).

Cela signifie que la commune a puisé dans ses réserves (son fonds de roulement) pour compléter le financement des investissements de l'année 2023 et ce à concurrence de 441 K €.

Le bilan

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

BILAN EN 2023

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 145 303 752	Ressources propres 142 652 942	
Actif circulant 655 212	Dettes financières 10 010 057	Fonds de roulement net global 7 359 247
Trésorerie 7 159 316	Passif circulant 455 281	BFR 199 931

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\underline{7\,159\,316}}$$

Le fonds de roulement qui correspond aux excédents cumulés des années antérieures a baissé de 5,2% en 2023 et s'établit à 7 359 247 € (contre 7 764 367 € en 2022).

Cette baisse traduit un financement sur les réserves de la commune d'une partie des dépenses d'investissements de l'année 2023, comme c'était également le cas en 2022 de façon plus conséquente.

Précédemment, le fonds de roulement avait augmenté de près de 30% sur la période 2017-2021.

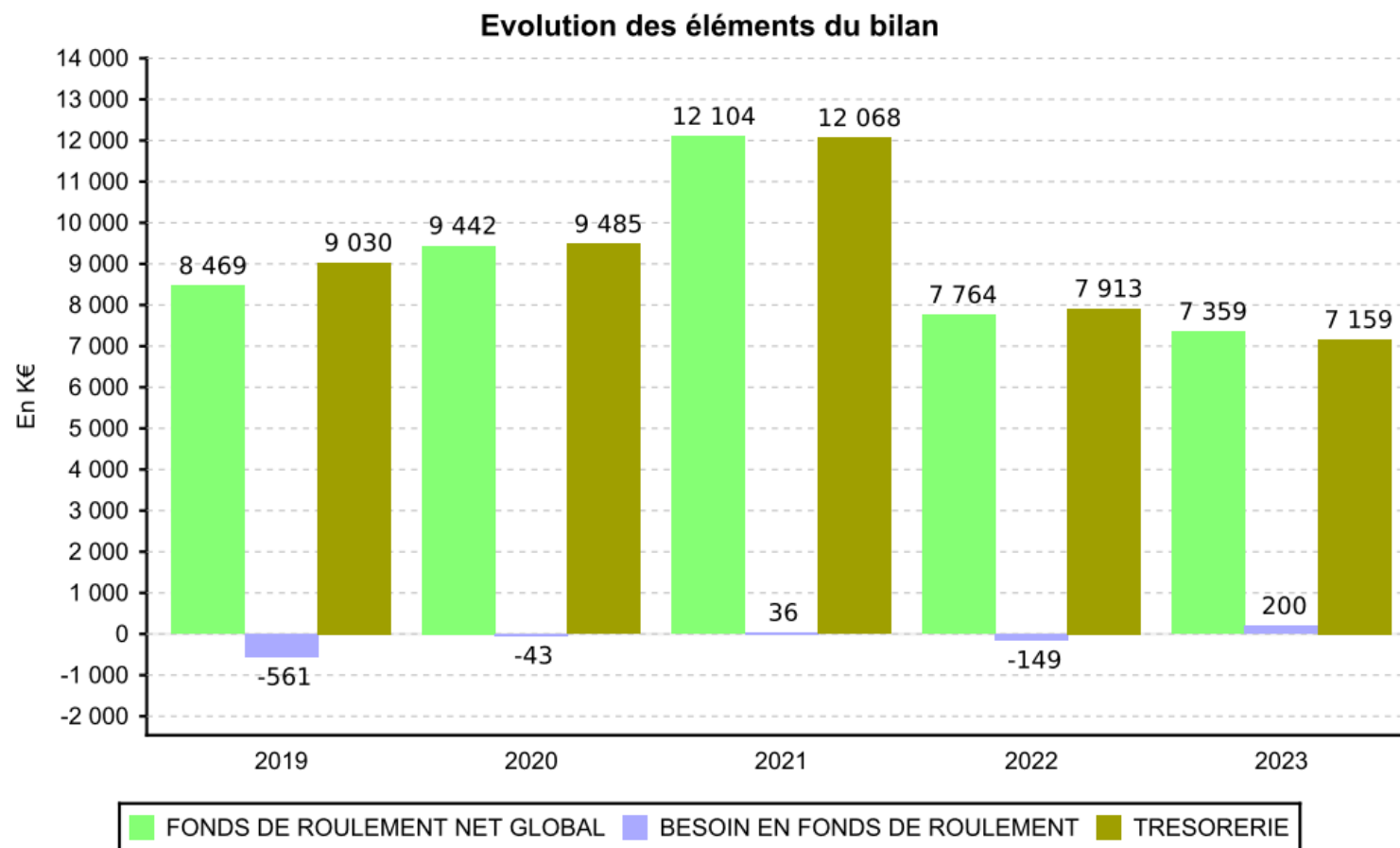
Cela révèle une politique vertueuse de la commune qui consiste à mobiliser ses fonds propres, préalablement mis en réserve, pour financer ses investissements et ce sans avoir recours à l'emprunt.

Le niveau du fonds de roulement reste, à fin 2023, très satisfaisant. En effet, il s'élève, en moyenne, à 474 € par habitant (contre 227 € pour la strate départementale) et correspond à 155 jours de charges réelles, soit bien au-dessus de la médiane de la strate nationale (85 jours).

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement minoré du besoin en fonds de roulement est égal à la trésorerie de la commune.

En l'espèce, à la fin de l'année 2023, la trésorerie de la commune s'élève à 7 159 316 € et se décompose en un fonds de roulement de 7 359 247 € et un besoin en fonds de roulement de 199 931 €.



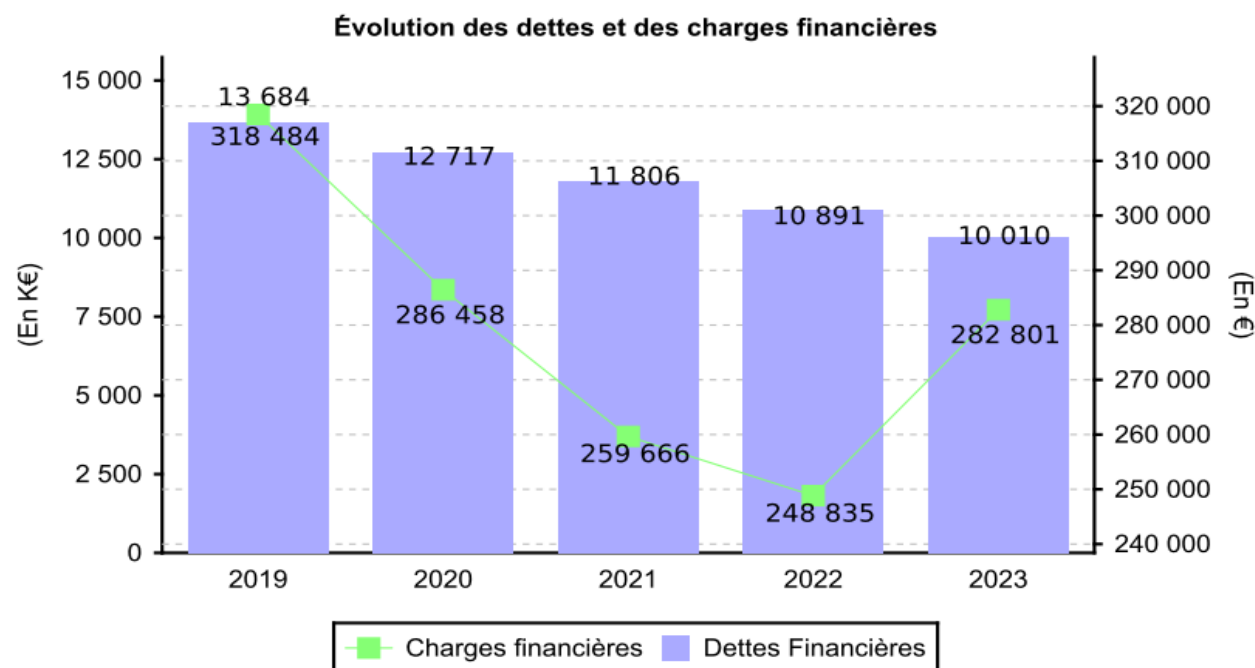
Endettement

L'endettement connaît encore une baisse en 2023 pour s'établir à 10 010 057 € (contre 10 891 469 € en 2022).
Sur la période 2019/2023, l'endettement a baissé de 3 673 854 € (-26,85 %), il était de 13 683 911 € fin 2019.
En revanche, les charges financières ont augmenté de 33 966 € en 2023 (282 801 € en 2023 contre 248 835 € en 2022).

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2018.

Le ratio d'endettement de la commune en année(s) de produits réels de fonctionnement (encours de dettes/produits réels) est de 0,45 en 2023 (contre 0,53 en 2022 et 0,67 en 2019) et se situe en dessous de la médiane de la strate nationale (0,51).

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



I – CONCLUSION

Dans la droite ligne de la tendance, amorcée dès 2015, d'une situation financière qui s'améliore de façon notable depuis 2014, l'exercice 2023, dans une conjoncture pourtant particulièrement difficile nous livre un Compte Administratif aux enseignements intéressants :

- Un résultat de clôture de fonctionnement qui reste élevé à 7 160 617.10 €
- Un excédent de fonctionnement à un niveau historique puisque de 4 033 012.30 €
- Un résultat global excédentaire reporté sur 2024 de 2 792 972.47 €
- Un niveau élevé d'investissements à 12 620 273 € en intégrant les Restes à Réaliser
- Des ratios d'autofinancement importants et à des niveaux records :
 - ✓ 4 677 918 € pour l'épargne brute
 - ✓ Ratio « CAF brute/habitant » de 301 € nettement supérieure aux 175 € de la strate départementale
 - ✓ 3 793 456 € pour l'épargne nette
 - ✓ Ratio « CAF nette /habitant » de 244 € supérieure aux 110 € de la moyenne départementale
- Des ratios d'endettement excellents et également historiques pour la commune :
 - ✓ Une capacité de désendettement historique de seulement 2.03 ans
 - ✓ Une dette/habitant de 610.45 €, la plus basse pour Sin le Noble et très inférieure aux moyennes
 - ✓ Un taux d'endettement de seulement 41.38%, lui aussi au plus bas pour Sin le Noble et très inférieur aux moyennes
- Une trésorerie de 7 159 316 € qui ne pose donc aucun souci
- Un fonds de roulement de 7 359 247 € à comparer aux 9 000 € de 2013, dernière année avant le mandat de l'équipe municipale actuelle.

- Un fonds de roulement par habitant de 447 € supérieur aux 227 € de la strate départementale
- Un fonds de roulement représentant 155 jours de charges réelles supérieur aux 85 jours de la strate nationale

Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont donc très nombreux et il convient d'insister sur le fait qu'ils sont obtenus malgré :

- Un contexte difficile
- En menant un plan de rattrapage du colossal retard accumulé en matière d'équipements et infrastructures
- Sans augmentation des taux communaux depuis 2014 soit 11 budgets
- En désendettant la commune de façon significative depuis 7 ans....

Mais cette situation reste néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

- Le contexte inflationniste
- L'évolution du point d'indice et de la rémunération des personnels, premier poste de dépenses de la collectivité.
- Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi le ratio « produit des impositions directes / population » n'est que de 394,87 € pour 594 € en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 093 883 €.
- Le coefficient de rigidité élevé du budget communal avec une masse salariale qui représente 63,34 % des charges de fonctionnement.
- Une dette grise colossale héritée et qui, même partiellement remboursée par un haut niveau d'investissement, demeure encore élevée
- La perte de la DPV désormais effective sur nos comptes
- L'effectivité de grands projets comme le Nouveau Plan de Renouvellement Urbain, Action Cœur de Ville...

- Les difficultés budgétaires de l'Etat avec un très haut déficit qui le conduira à une réduction des aides à destination des collectivités territoriales et donc des communes qui subiront un effet domino avec la baisse des aides de toutes les strates (nationales, régionales, départementales...)
- Mais la commune s'est dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long terme permettant anticipation, prospective et sécurisation comme le montrent les résultats des 10 années du mandat de l'équipe municipale qui n'a pas été épargnée depuis 2014 par un contexte tellement difficile : difficultés financières héritées en 2014, dépenses ANRU reportée à après l'élection, endettement important, fonds de roulement nul, dépenses ANRU reportées à après les élections de 2014, dette grise colossale, perte de la DPV, COVID, inflation forte...
- L'amélioration notable de sa situation et des ratios relatifs à l'endettement, la capacité d'autofinancement, l'excédent...lui donnent quelques marges de sécurité même si elle reste une ville pauvre et que la rigueur reste donc plus que jamais de mise.